RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE LIGUE DE MOTO CROSS 2017

ARTICLE 1 : CHAMPIONNATS

La Ligue Motocycliste Régionale du Centre Val de Loire met en compétition pour la saison 2017

1- **Le Championnat de Ligue OPEN – Catégories Prestige – Evolution – Trophée (machines de classes 2, 3, 4 - 125 cc à 500 cc 2 temps et 250 à 650 cc 4 temps)**
2- **Le Championnat de Ligue 125 cc (machines 125 cc 2 temps)**
3- **Le Championnat de Ligue 85 cc Espoirs (machines de 85 cc)**
4- **Le Championnat de Ligue Minicross (machines 65cc et 85cc)**
5- **Le Trophée Motos Anciennes sur Prairie (machines pré-1989 de classes 2, 3, 4 - 125 cc à 500 cc 2 temps et 250 à 650 cc 4 temps)**

Tout club organisant dans l'année, une épreuve de Moto Cross devra obligatoirement organiser une épreuve de Championnat de Ligue Open, 125 cc, ou 85 cc Espoirs.
Les clubs organisant uniquement une épreuve du Championnat de Ligue 85 cc Espoirs devront s'acquitter d'un forfait de 250 euros à verser à la Ligue. L'attribution seule de ces épreuves ne pourra se faire que tous les 4 ans.

ARTICLE 2 : COUREURS ADMIS

- Championnat de Ligue OPEN
- Ouvert à tous les pilotes âgés au minimum de 13 ans
  Toutes classes : Ouvert à tous les pilotes possédant une licence NJ3C, NCO, Inter, Inter Jeune ou championnat d'Europe.
- Championnat de Ligue 125 cc
- Ouvert à tous les pilotes âgés au minimum de 13 ans
  Ouvert à tous les pilotes possédant une licence NJ3C, NCO, Inter, Inter Jeune ou championnat d'Europe.
  NOTA : Les pilotes de ce Championnat pourront également participer au Championnat de Ligue OPEN.
- Championnat de Ligue 85 cc Espoirs : Ouvert aux pilotes âgés de 11 à 15 ans possédant une licence FFM, Inter Jeune, LUE, NCO et NJ3. Les pilotes âgés de 11 ans devront être en possession d'un Guidon d'Argent et dès 12 ans du CASM.
- Championnat de Ligue Minicross 65cc & 85cc : Ouvert aux pilotes de 7 à 11 ans pour les 65cc et aux pilotes de 9 ans et plus (nés au plus tard en 2005) pour les 85cc, possédant une licence NJ1, NJ2 ou NJ3. Ils devront posséder d'un Guidon d'Argent minimum.
- Trophée Motos Anciennes sur Prairie
- Ouvert à tous les pilotes âgés au minimum de 13 ans
  Ouvert à tous les pilotes possédant une licence NJ3C, NCO, MAT, Inter, Inter Jeune ou championnat d'Europe.

Les Championnats de Ligue et les Trophées sont réservés aux licenciés FFM dans un club de la Ligue Motocycliste Régionale du Centre Val de Loire, de nationalité Française ou étrangère.
Les pilotes du Championnat de Ligue 85 cc Espoirs âgés au minimum de 13 ans pourront participer au Championnat de Ligue 125cc. Pour ces pilotes, la participation au Championnat de Ligue OPEN n'est pas autorisée.

- Classes
  Classe 1 : 65 cc à 85 cc 2 temps
  Classe 2 : 100 cc à 150 cc 2 temps / 175 cc à 250 cc 4 temps.
  Classe 3 : 151 cc à 300 cc 2 temps / 251 cc à 450 cc 4 temps.
  Classe 4 : 301 cc à 500 cc 2 temps / 451 cc à 650 cc 4 temps.

NOTA : En dehors d'un championnat de France, les pilotes inscrits dans un championnat de ligue 125 cc et/ou OPEN ne sont pas autorisés à participer à une épreuve annexe ayant lieu le même jour sur le même terrain. En cas d'inscription dans une course annexe, ils ne seront pas autorisés à prendre le départ et devront obligatoirement participer au championnat de ligue hors classement sous peine de sanction. Cette disposition ne s'applique pas pour les clubs organisant uniquement le championnat de ligue PRESTIGE.

ARTICLE 3 : CIRCUITS

Les circuits devront être homologués par la commission Préfectorale de la sécurité routière, en aucun cas ils ne pourront être modifiés après cette visite. Le Directeur de Course pourra refuser le départ d'une course, s'il constate un manquement à cette clause. Le matin de l'épreuve, une visite du circuit sera effectuée par le Directeur de Course et éventuellement par les Délégués de la Commission de Moto Cross et le représentant des pilotes.
Les circuits sur lesquels seront organisés les épreuves de Championnats seront visités si nécessaire par une commission composée de :

a) Le Président ou un membre de la Commission de Moto Cross de la Ligue.
b) 1 ou 2 coureurs dont celui élu à la Commission de Moto Cross.
c) Le Président du club ou son Vice Président.

Le Président de la Ligue devra être prévenu des dates et heures de la visite afin qu'il puisse y participer s'il le juge opportun. Cette visite devra avoir lieu au moins deux mois avant la date de l'épreuve. Les instructions données par cette commission devront être strictement respectées.
La commission de Moto Cross de la Ligue établira chaque année la liste des circuits à visiter .Les frais de voyage du représentant de la Commission de Moto Cross et des coureurs seront pris en charge en totalité par le club organisateur sur la base de 0,30 €uro du km.
Les frais de voyage du Président de la Ligue seront pris sur le budget de la Ligue.
En dehors de toutes modifications ou aménagements d'ordre général ou particulier qui pourront être demandés par la Commission chargée de la visite, les terrains devront être conformes aux règles techniques et de sécurité établies pour le moto cross et répondre aux conditions suivantes :

- longueur minimum : 800 m
- largeur de piste utilisable : minimum 4 m (5 m pour les Side cars et Quads)
- Grille de départ : minimum 20 m (1 m par coureur plus 2 m). Si la largeur est insuffisante, le départ pourra être fait sur 2 lignes
- Ligne de départ comprise entre 70 et 125 m.
- Tout organisateur d'une épreuve de Championnat de Ligue devra prendre ses dispositions pour que le circuit puisse être utilisé par n'importe quel temps, à savoir :

❖ Il devra prévoir en cas de pistes glissantes la possibilité de déviation des parties de circuit rendues difficiles, la longueur du circuit ne devenant pas inférieure à 800 m.
❖ S'il s'agit d'un circuit poussiéreux, un système d'arrosage devra obligatoirement être prévu en tous points du circuit qui pourraient souffrir de la poussière, même lorsqu'il s'agit de montées ou de descentes.

En cas de sécheresse, l'arrosage commencera dès le vendredi et sera repris le samedi soir afin d'éviter autant que possible d'arroser le dimanche après-midi.
Si l'arrosage était nécessaire entre les séances d'essais ou entre les manches, on évitera d'arroser les zones de freinage ou d'accélération. Avant de procéder à un quelconque arrosage le jour de l'épreuve, les organisateurs devront suivre les avis du Délégué qui aura auparavant consulté les pilotes.

ARTICLE 4 : CHRONOMETRAGE

Pour permettre l'utilisation des transpondeurs, l'organisateur devra prévoir le passage de la boucle sur la ligne d'arrivée au niveau du poste de chronométrage.
➢ Le local de chronométrage devra être fermé, propre avec aération, à l'abri des intempéries, vitres propres (pas de plastique), pas de poste de sonorisation et de haut-parleur à proximité. Table et chaises en nombre suffisant. Prévoir également un mat d'environ 3 mètres de hauteur pour la pose de l'antenne émettrice.
➢ Alimentation du local : obligatoire et indépendante de toute autre installation, prises de courant en nombre suffisant, 220 Volts régulier, groupe électrogène récent.
En cas de forte chaleur, prévoir un climatiseur performant. L'espace entre le local de chronométrage et la piste devra être clôturé et interdit au public.
➢ Une personne devra être présente tout au long de l'épreuve pour assurer l'affichage des résultats.
➢ Pour la distribution des transpondeurs, un abri couvert, table et chaises
➢ A l'emplacement du téléviseur de contrôle, prévoir sa protection aux intempéries, et une alimentation 220 volts.
Si le local de chronométrage se trouve au centre du circuit, l'organisateur devra assurer la manutention et l'aide pour l'installation du matériel, à l'arrivée et au départ des chronométreurs.

➢ Les pilotes devront restituer leur transpondeur propre dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée de leur dernière manche.

ARTICLE 5 : PARC COUREURS

Chaque véhicule de pilote devra être muni d'un extincteur conforme aux normes en vigueur.
Pour stocker leur carburant, les pilotes devront obligatoirement utiliser des bidons métalliques. (PVC proscrits)
Les pilotes devront prévoir l'utilisation de tapis de sol pour les travaux de mécanique.
L'utilisation d'une mini-moto ou tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du circuit sous peine d'exclusion.
La veille de l'épreuve, à partir de 22 heures, il ne devra plus y avoir de bruit dans le parc des coureurs. Les pilotes qui ne respecteront pas cette règle pourront être sanctionnés par le jury de l'épreuve. Il est rappelé que les pilotes sont également responsables du comportement de leurs accompagnateurs. Cette mesure s'applique à la fois aux pilotes des championnats et aux pilotes des courses annexes.

Pour chaque pilote, l'organisateur devra délivrer au minimum 4 entrées gratuites, pilote compris.

ARTICLE 6 : PARC D'ATTENTE

Procédure de mise en place dans le parc d'attente.
- Lorsque que le premier pilote quittera le parc d'attente pour rentrer en grille, plus aucun pilote ne sera accepté.

Le ou les pilotes de réserve seront alors autorisés à prendre le départ si le plateau n'est pas complet.

ARTICLE 7 : FORMULE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE OPEN

1 - Engagement au Championnat

Les pilotes désirant participer au Championnat de Ligue OPEN devront s'inscrire en ligne sur le site de la Ligue Motocycliste Régionale du Centre Val de Loire www.ligue-moto-centre.fr avant le **10 Février 2017**. Au-delà, les pilotes devront s'acquitter d'un droit de 30 euros. Dans ce cas l'inscription devra être parvenue à la Ligue au minimum 21 jours avant la première épreuve à laquelle ils souhaitent participer.
Après inscription, chaque pilote se verra attribuer un numéro de course pour la saison 2017.
A l'issue des qualifications (voir ci-après), les pilotes seront répartis en 3 catégories, Prestige, Evolution et Trophée.
NOTA IMPORTANT : Les clubs organisant un championnat de France auront la possibilité de mettre à leur programme uniquement la catégorie Prestige. Le nombre de pilotes retenus pour participer à ces épreuves sera déterminé en fonction de la capacité du circuit avec un maximum de 45. Les pilotes seront sélectionnés par la commission en fonction de leur classement, de leur niveau et/ou en fonction de la date à laquelle ils se seront engagés sur ces épreuves.

2 - Engagement sur les épreuves

Les engagements se feront en ligne via le site Internet : **https://ffm.engage-sports.com** 21 jours minimum avant l'épreuve.
Montant total 37 euros non remboursables. (Droit d'engagement 27 euros + location transpondeur 10 euros).
Passé ce délai, les engagements des pilotes inscrits au plus tard 6 jours avant la manifestation seront pris en compte moyennant un droit supplémentaire de 20 euros. Plus aucune demande d'engagement ne sera acceptée à partir du 6ème jour précédant la manifestation.

NOTA : Les pilotes désirant piloter une machine 250 cc 4 temps devront être âgés au minimum de 15 ans.

3 - Qualification des pilotes

Le nombre de pilotes autorisés à prendre le départ sera déterminé en fonction de la capacité du circuit avec un minimum de 20 et un maximum de 45.
Les pilotes seront répartis en 3 groupes de 45 maximum. En dessous de 81 pilotes engagés, ou en fonction de la capacité du circuit, les pilotes seront répartis en 2 groupes et non 3. Les changements de groupe sont interdits.
Chaque groupe participera à une séance d'essai de 25 minutes, 10 libres et 15 chronos.

A l'issue de cette séance, en fonction de la capacité du circuit, les pilotes seront répartis en 3 catégories de la manière suivante :
Exemple avec 120 pilotes présents sur un circuit ayant une capacité de 45 :

- Les 14 premiers pilotes de chaque groupe seront qualifiés pour participer à la catégorie dénommée Prestige qui se disputera en 3 manches de 20 minutes + 1 T.
- Les 13 pilotes classés entre la 15ème et la 27ème place des essais chronométrés de leur groupe seront qualifiés pour participer à la catégorie dénommée Evolution qui se disputera en 2 manches de 15 minutes + 1 T.
- Enfin les 13 pilotes classés entre la 28ème et le 40ème place des essais chronométrés de leur groupe seront qualifiés pour participer à la catégorie dénommée Trophée qui se disputera en 2 manches de 15 minutes + 1 T.

Exemple avec 90 pilotes présents sur un circuit ayant une capacité de 36 :

- Les 10 premiers pilotes de chaque groupe seront qualifiés pour participer à la catégorie dénommée Prestige qui se disputera en 3 manches de 20 minutes + 1 T.
- Les 10 pilotes classés entre la 11ème et la 20ème place des essais chronométrés de leur groupe seront qualifiés pour participer à la catégorie dénommée Evolution qui se disputera en 2 manches de 15 minutes + 1 T.
- Enfin les 10 pilotes classés entre la 21ème et le 30ème place des essais chronométrés de leur groupe seront qualifiés pour participer à la catégorie dénommée Trophée qui se disputera en 2 manches de 15 minutes + 1 T.

NOTA : En fonction de leur programme, les clubs qui le souhaitent pourront prévoir une 3ème manche pour les catégories Evolution et Trophée.
Les clubs organisant un Championnat de France et ne pouvant pas intégrer les 7 manches ci-dessus dans leur programme auront la possibilité de prendre uniquement la catégorie Prestige. Dans ce cas, le système de qualification sera identique à celui du Championnat de Ligue 125 cc.

En fin de journée un classement << Scratch >> sera établi pour chaque catégorie et un classement provisoire sera établi pour le Championnat de Ligue PRESTIGE uniquement.

Les essais chronométrés qualificatifs détermineront également l'ordre d'entrée en grille pour les manches de classement.
En cas de matériel de chronométrage indisponible ou défaillant, le système de qualification ci-dessus sera remplacé par 10 minutes d'essais libres et une manche de 10 minutes plus un tour par groupe.

ARTICLE 8 : FORMULE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE 125 cc

1 - Engagement au Championnat

Les pilotes désirant participer au Championnat de Ligue 125 cc devront s'inscrire en ligne sur le site de la Ligue Motocycliste Régionale du Centre Val de Loire www.ligue-moto-centre.fr avant le **10 Février 2017**. Au-delà, les pilotes devront s'acquitter d'un droit de 30 euros. Dans ce cas l'inscription devra être parvenue à la Ligue au minimum 21 jours avant la première épreuve à laquelle ils souhaitent participer.
Après inscription, chaque pilote se verra attribuer un numéro de course pour la saison 2017.

2 - Engagement sur les épreuves

Les engagements se feront en ligne via le site Internet : **https://ffm.engage-sports.com** 21 jours minimum avant l'épreuve.
Montant total 37 euros non remboursables. (Droit d'engagement 27 euros + location transpondeur 10 euros).
Passé ce délai, les engagements des pilotes inscrits au plus tard 6 jours avant la manifestation seront pris en compte moyennant un droit supplémentaire de 20 euros. Plus aucune demande d'engagement ne sera acceptée à partir du 6ème jour précédant la manifestation.

3 - Qualification des pilotes

Le nombre de pilotes autorisés à prendre le départ sera déterminé en fonction de la capacité du circuit avec un minimum de 20 et un maximum de 45.
La qualification des pilotes s'effectuera par des essais chronométrés le matin de chaque épreuve.

- Si le nombre de pilotes présents ne dépasse pas la capacité du circuit + 20%, il n'y aura qu'un seul groupe. Tous les pilotes non qualifiés seront désignés comme << réservistes >> et participeront éventuellement aux courses.
- Si le nombre de pilotes présents dépasse la capacité du circuit + 20%, les pilotes seront répartis en 2 ou 3 groupes A, B, C. A la 1ère épreuve, ces groupes seront établis par tirage au sort et pour les épreuves suivantes suivant le classement provisoire. Si le nombre de pilotes est un nombre impair le Groupe A comptera un pilote de plus. Les changements de groupe sont interdits. Chaque groupe disputera une séance d'essais chronométrés puis 2 manches de classement à l'issue desquelles seront désignés les pilotes autorisés à participer à la super-finale.

Ces essais chronométrés qualificatifs détermineront également l'ordre d'entrée en grille pour les manches de classement.
En cas de matériel de chronométrage indisponible ou défaillant lors de la 1ère épreuve, les essais chronométrés seront remplacés par une manche de 10 minutes plus un tour par groupe. A partir de la 2ème épreuve, si le nombre de pilotes présents ne dépasse pas la capacité du circuit, l'entrée en grille se fera en fonction du classement provisoire du championnat. Si le nombre de pilotes présents dépasse la capacité du circuit, les essais chronométrés seront remplacés par une manche de 10 minutes plus un tour par groupe.

NOTA : La participation aux essais libres est obligatoire pour tous les championnats. Tout pilote n'ayant pas participé aux essais libres sera exclu. Pour les essais chronométrés les pilotes rentreront sur la piste dans l'ordre du classement provisoire.

Par ailleurs, les clubs organisant un Championnat de France sur 1 journée avec 2 groupes auront la possibilité de regrouper les essais libres et les essais chronométrés : 10 minutes d'essais libres + 15 minutes d'essais chronométrés soit 25 minutes au total.

ARTICLE 9 : FORMULE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE 85 cc ESPOIRS

1 - Engagement au Championnat

Les pilotes désirant participer au Championnat de Ligue 85 cc Espoirs devront s'inscrire en ligne sur le site de la Ligue Motocycliste Régionale du Centre Val de Loire www.ligue-moto-centre.fr avant le **10 Février 2017**. Au-delà, les pilotes devront s'acquitter d'un droit de 30 euros. Dans ce cas l'inscription devra être parvenue à la Ligue au minimum 21 jours avant la première épreuve à laquelle ils souhaitent participer.
Après inscription, chaque pilote se verra attribuer un numéro de course pour la saison 2017.

2 - Engagement sur les épreuves

Les engagements se feront en ligne via le site Internet : **https://ffm.engage-sports.com** 21 jours minimum avant l'épreuve.
Montant total 32 euros non remboursables. (Droit d'engagement 22 euros + location transpondeur 10 euros).
Passé ce délai, les engagements des pilotes inscrits au plus tard 6 jours avant la manifestation seront pris en compte moyennant un droit supplémentaire de 20 euros. Plus aucune demande d'engagement ne sera acceptée à partir du 6ème jour précédant la manifestation.

3 - Qualification des pilotes

Le système de qualification sera identique à celui du Championnat de Ligue 125 cc.

4 – Epreuve hors Ligue

Dans le cadre d'un échange avec une ligue limitrophe, une épreuve de Championnat pourra être organisée dans une autre ligue. Les pilotes des 2 ligues rouleront ensemble. A l'issue des 3 manches, il sera établi un classement << scratch >> et un classement pour chacun des championnats. De la même manière la Ligue du Centre Val de Loire pourra accueillir sur une des épreuves du Championnat 85 cc Espoirs les pilotes d'une ligue limitrophe.

ARTICLE 10 : FORMULE DES CHAMPIONNATS DE LIGUE MINICROSS 65 cc & 85 cc

1 - Engagement aux Championnats

Les pilotes désirant participer au Championnat de Ligue Minicross 65cc & 85 cc devront s'inscrire en ligne sur le site de la Ligue Motocycliste Régionale du Centre Val de Loire www.ligue-moto-centre.fr avant le **10 Février 2017**. Au-delà, les pilotes devront s'acquitter d'un droit de 30 euros. Dans ce cas l'inscription devra être parvenue à la Ligue au minimum 21 jours avant la première épreuve à laquelle ils souhaitent participer.
Après inscription, chaque pilote se verra attribuer un numéro de course pour la saison 2017.

2 - Engagement sur les épreuves

Les engagements se feront en ligne via le site Internet : **https://ffm.engage-sports.com** 21 jours minimum avant l'épreuve.
Montant total 30 euros non remboursables. (Droit d'engagement 20 euros + location transpondeur 10 euros).
Passé ce délai, les engagements des pilotes inscrits au plus tard 6 jours avant la manifestation seront pris en compte moyennant un droit supplémentaire de 20 euros. Plus aucune demande d'engagement ne sera acceptée à partir du 6ème jour précédant la manifestation.

3 - Qualification des pilotes

Le système de qualification sera identique à celui des Championnats de Ligue 125 cc et 85 cc Espoirs. En fonction du nombre d'engagés et/ou de la capacité du circuit les pilotes des 2 championnats rouleront ensemble ou séparément.

4 – Epreuve hors Ligue

Dans le cadre d'un échange avec une ligue limitrophe, une épreuve de Championnat pourra être organisée dans une autre ligue. Les pilotes des 2 ligues rouleront ensemble. A l'issue des 3 manches, il sera établi un classement << scratch >> et un classement pour chacun des championnats. De la même manière la Ligue Motocycliste Régionale du Centre Val de Loire pourra accueillir sur une des épreuves du Championnat 85 cc Espoirs les pilotes d'une ligue limitrophe.

ARTICLE 11 : TROPHEE MOTOS ANCIENNES SUR PRAIRIE

1 - Engagement au Trophée

Les pilotes désirant participer au Trophée Motos Anciennes sur Prairie devront s'inscrire en ligne sur le site de la Ligue Motocycliste Régionale du Centre Val de Loire www.ligue-moto-centre.fr avant le **31 Mai 2017**. Au-delà, les pilotes devront s'acquitter d'un droit de 30 euros. Dans ce cas l'inscription devra être parvenue à la Ligue au minimum 21 jours avant la première épreuve à laquelle ils souhaitent participer.
Après inscription, chaque pilote se verra attribuer un numéro de course pour la saison 2017.

2 - Engagement sur les épreuves

Les engagements se feront en ligne via le site Internet : **https://ffm.engage-sports.com** 21 jours minimum avant l'épreuve.
Montant total 37 euros non remboursables. (Droit d'engagement 27 euros + location transpondeur 10 euros).
Passé ce délai, les engagements des pilotes inscrits au plus tard 6 jours avant la manifestation seront pris en compte moyennant un droit supplémentaire de 20 euros. Plus aucune demande d'engagement ne sera acceptée à partir du 6ème jour précédant la manifestation.

3 - Qualification des pilotes

Le système de qualification sera identique à celui du Championnat de Ligue 125 cc.

3 - Machines

L'année de sortie des machines autorisées à participer à ce trophée devra être au maximum 1989.

4 - Circuit

Longueur minimum 800 mètres, maximum 3000 mètres. Largeur minimum 5 mètres. Longueur de la ligne de départ 80 mètres maximum.

5 - Participants
20 pilotes pour 1 piste de 800 mètres plus 1 pilote par 40 mètres avec un maximum de 40.

6 – Complément de plateau
Si le plateau n'est pas complet, les licences à la journée seront autorisées. Ces pilotes ne participeront pas au classement du Trophée.

ARTICLE 12 : ESSAIS LIBRES – ESSAIS CHRONOMETRES

Tout coureur qui n'aura pas satisfait aux vérifications administratives et techniques au plus tard à 8 heures 30 le matin de l'épreuve se verra refuser le départ sauf décision contraire du Jury, sauf Minicross 65 cc & 85 cc au plus tard 9 heures 30.
Les machines devront obligatoirement être équipées du transpondeur pour les essais libres.

CHAMPIONNAT DE LIGUE OPEN
1) Si le nombre de pilotes présents ne dépasse pas 80
- Les pilotes seront répartis en 2 groupes. Chaque groupe participera à une séance d'essai de 25 minutes, 10 libres et 15 chronos.

2) Si le nombre de pilotes présents dépasse 80
- Les pilotes seront répartis en 3 groupes. Chaque groupe participera à une séance d'essai de 25 minutes, 10 libres et 15 chronos.

CATEGORIE PRESTIGE seule (Clubs organisant un Championnat de France)
- Une séance d'essais libres d'une durée de 15 minutes et une séance d'essais chronométrés de 15 minutes ou une séance regroupant les essais libres (10 minutes) et les essais chronométrés (15 minutes) d'une durée globale de 25 minutes.

CHAMPIONNATS DE LIGUE 125 cc et 85 cc ESPOIRS
1) Si le nombre de pilotes présents ne dépasse pas la capacité du circuit + 20%
- Une séance d'essais libres d'une durée de 15 minutes et une séance d'essais chronométrés de 15 minutes ou une séance regroupant les essais libres (10 minutes) et les essais chronométrés (15 minutes) d'une durée globale de 25 minutes.

2) Si le nombre de pilotes présents dépasse la capacité du circuit + 20%
- Une séance regroupant les essais libres (10 minutes) et les essais chronométrés (10 minutes) d'une durée globale de 20 minutes par groupe.

CHAMPIONNATS DE LIGUE MINICROSS 65 cc & 85 cc
10 mn d'essais libres et 10 mn d'essais chronométrés ou 1 séance d'essais de 15 mn (8 mn libres et 7 mn chronométrés)

TROPHEE MOTOS ANCIENNES SUR PRAIRIE
Une séance regroupant les essais libres (8 minutes) et les essais chronométrés (7 minutes) d'une durée globale de 15 minutes par groupe.

Transpondeurs : Sur chaque épreuve, la prise en charge et la restitution du transpondeur propre 30 minutes maximum après l'arrivée de leur dernière manche, incombent aux pilotes. En cas de non-restitution, la licence sera conservée par la ligue et bloquée au niveau de la Fédération. En cas de perte du transpondeur, la licence ne sera restituée au pilote qu'après versement d'une somme de 200 euros correspondant à la valeur de celui-ci.

NOTA : La participation aux essais libres est obligatoire pour tous les championnats et trophée. Tout pilote n'ayant pas participé aux essais libres sera exclu.

ARTICLE 13 : NOMBRE DE COUREURS ADMIS - FORFAIT

Pour les épreuves de Championnats de Ligue OPEN, 125 cc, 85 cc Espoirs, Minicross 65 cc & 85 cc le nombre de pilotes admis sera au minimum de 20, ce nombre pourra être augmenté suivant la capacité du circuit, avec un maximum de 45 pilotes.
Pour les épreuves de Trophée Motos Anciennes sur Prairie le nombre de pilotes admis sera au minimum de 20, ce nombre pourra être augmenté suivant la capacité du circuit, avec un maximum de 40 pilotes.

Pilote souhaitant déclarer forfait
Le pilote qui ne pourra se rendre sur une épreuve devra prévenir obligatoirement la Ligue ou le Club ou se déclarer forfait sur Internet.
Tout pilote déclaré forfait devra fournir un justificatif valable (Certificat médical, courrier officiel, etc….). Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé. La décision du remboursement sera prise après étude du justificatif.

Sur tout forfait, un droit administratif de 3 euros sera retenu.

En cas d'annulation d'épreuve, les pilotes seront remboursés avec une retenue de 1€ de frais de gestion.

ARTICLE 14 : APPEL SUR LA GRILLE DE DEPART

L'appel des coureurs sur la ligne de départ se fera d'après le résultat des essais chronométrés pour les manches de classement.
Les pilotes ne pourront se mettre en 2ème ligne que si la 1ère est complète.
Les pilotes << Hors Championnat >> rentreront sur la grille suivant le résultat des essais chronométrés comme les pilotes du Championnat.

Championnat de Ligue 85 cc Espoirs et Minicross 65 cc & 85 cc
Cales
- Les cales seront mises en place uniquement par les éducateurs ou les officiels de la Ligue Motocycliste du Centre et ce après que le pilote se soit placé sur la grille.

Blocages de fourche
- L'enclenchement des blocages de fourche se fera uniquement par les éducateurs ou les officiels de la Ligue Motocycliste du Centre dans la mesure où le parc d'attente n'est pas situé à proximité immédiate de la grille. La notion de proximité est à l'appréciation exclusive du Délégué du Championnat.

NOTA : Toute autre intervention de la part d'un accompagnateur pourra être sanctionnée par le Jury de l'épreuve. (Ex : Placement de la moto, préparation de la place, etc…..)

ARTICLE 15 : PROCEDURE DE MISE EN GRILLE DE DEPART

Lorsque la première moto quittera le parc d'attente, moteur en marche, plus aucun mécanicien ou accompagnateur ne devra être présent.
A partir du moment où la première moto quitte le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté.
Avant et au moment du départ, il est interdit à quiconque de modifier l'espace situé en avant de la grille. Derrière la grille, seuls les pilotes pourront modifier leur place de départ sans utiliser un outil.
La roue avant de la moto ne devra pas être à plus de 50 centimètres de la grille.

- Lorsque toutes les motos sont sur la ligne de départ, le starter présentera immédiatement un panneau indiquant << 15 secondes >> pendant 15 secondes.
- A la fin des 15 secondes, il présentera un panneau indiquant << 5 secondes >> et la grille de départ sera abaissée entre 5 et 10 secondes après que le panneau 5 secondes ait été montré.

Le départ sera obligatoirement donné à la grille par le Directeur de Course sous le contrôle des Commissaires Sportifs. Tout coureur qui partira avant le signal pourra être sanctionné.
Le mécanisme de déclenchement de la grille devra être masqué à la vue de tous.

ARTICLE 16 : DUREE

Championnat de Ligue OPEN
Prestige

- 3 manches de 20 minutes + 1 tour.

Evolution

- 2 ou 3 manches de 15 minutes + 1 tour à déterminer par le club organisateur suivant son programme.

Trophée

- 2 ou 3 manches de 15 minutes + 1 tour à déterminer par le club organisateur suivant son programme.

Championnat de Ligue 125 cc
Avec 1 seul groupe :

- 3 manches de 20 minutes + 1 tour.

Avec 2 groupes ou plus :

- 2 manches de 15 minutes + 1 tour par groupe et une super-finale de 20 minutes + 1 tour, regroupant les meilleurs pilotes des différents groupes. Le nombre de pilotes participants à la super-finale sera déterminé en fonction de la capacité du circuit.

Championnat de Ligue 85 cc Espoirs
Avec 1 seul groupe :

- 3 manches de 15 minutes + 1 tour.

Avec 2 groupes ou plus :

- 2 manches de 15 minutes + 1 tour par groupe et une super-finale de 15 minutes + 1 tour, regroupant les meilleurs pilotes des différents groupes. Le nombre de pilotes participants à la super-finale sera déterminé en fonction de la capacité du circuit.

Championnat de Ligue Minicross 65 cc & 85 cc

- 2 manches de 10 minutes + 1 tour.

Trophée Motos Anciennes sur Prairie

- 3 manches de 10 minutes + 1 tour.

En cas de force majeure ou pour des motifs valables, ce temps pourra être diminué par décision des Commissaires Sportifs, avec l'accord du Délégué de la Ligue, avant le départ d'une manche, à la stricte condition que tous les concurrents en soient avertis avant le départ de cette manche. Cette décision devra être mentionnée dans le rapport de clôture.
Deux manches consécutives devront être séparées par un intervalle compris entre 45 et 75 minutes.

ARTICLE 17 : DISQUALIFICATION

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un Commissaire de piste en fonction dans le but d'assurer la sécurité. Le non respect de cette règle entraînera la disqualification du pilote pour la manche.
D'autre part, tout pilote qui aura coupé le parcours sera automatiquement exclu de la manche dans laquelle il aura commis cette infraction.
Si le fait se produit pendant les essais chronométrés, le pilote incriminé sera classé dernier de ces essais.
L'intervention d'un mécanicien ne pourra s'exercer que dans la limite de l'espace prévu à cet effet sous peine d'exclusion.
Pendant les courses et les essais chronométrés, un pilote ne peut s'arrêter que dans la zone de réparation, il est strictement interdit de s'arrêter au bord de la piste.

ARTICLE 18 : CLASSEMENTS

Dans chaque épreuve de Championnats, chacune des manches est considérée comme une course en soi et les coureurs sont classés suivant leur ordre d'arrivée.
Pour chacune des manches, le barème des points championnats sera le suivant :

Championnats de Ligue Open, 125 cc, 85 cc Espoirs, Minicross, Trophée Motos Anciennes sur Prairie

1er = 25 points	2ème= 22 points	3ème = 20 points	4ème = 18 points	5ème = 16 points
6ème = 15 points	7ème = 14 points	8ème = 13 points	9ème = 12 points	10ème = 11 points
11ème = 10 points	12ème = 9 points	13ème = 8 points	14ème = 7 points	15ème = 6 points
16ème = 5 points	17ème = 4 points	18ème = 3 points	19ème = 2 points	20ème = 1 point

Il ne sera pas tenu compte de leur dernier tour si les pilotes franchissent la ligne d'arrivée plus de 5 mn après l'arrivée du vainqueur.
Pour être classés, les pilotes devront avoir accompli au minimum 75% des tours effectués par le vainqueur pour les championnats de Ligue Open et 125 cc et au minimum 50% pour le championnat de Ligue Espoirs 85 cc, Minicross et Trophée Motos Anciennes sur Prairie.

Le classement général sera calculé en totalisant les points marqués dans chacune des manches. En cas d'ex-aequo, le meilleur classement de la manche finale sera déterminant.

Pour le classement final des Championnats de Ligue on additionnera pour chaque coureur les points marqués dans la totalité des manches. En cas d'ex-aequo, on prendra pour chacun le nombre des places de 1er puis de 2ème, puis de 3ème etc…, jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes. En dernier ressort, le premier résultat sera déterminant.

ARTICLE 19 : PRIX

Les prix devront être attribués selon le barème suivant pour chaque manche :

CHAMPIONNATS DE LIGUE OPEN CATEGORIE PRESTIGE & 125 cc

1er = 80,00 €	2ème= 60,00 €	3ème = 50,00 €	4ème = 20,00 €	5ème au 10ème = 15,00 €
11ème au 20ème = 5,00 €				

Coût pour le club 350 euros par manche soit pour 3 manches 1.050 euros

NOTA : Pour le Championnat de Ligue 125 cc, s'il y a 2 groupes ou plus, la paye sera établie sur la super-finale soit : 240 euros au 1er, 180 euros au 2ème, 150 euros au 3ème, etc...
Toute paye non réclamée au soir de l'épreuve sera acquise au Club organisateur.

CHAMPIONNAT DE LIGUE 85 cc ESPOIRS – MINICROSS 65 cc & 85cc – TROPHEE MOTOS ANCIENNES SUR PRAIRIE – CHAMPIONNAT DE LIGUE OPEN : Catégories Evolution et Trophée

Il ne sera remis aucun prix en espèces aux concurrents, mais les organisateurs devront prévoir des coupes pour les 5 premiers au minimum.

ARTICLE 20 : CONTROLE DES EPREUVES

La commission de Moto Cross de la ligue désignera pour chaque épreuve de Championnats de Ligue un Délégué choisi parmi ses membres. Le collège des commissaires techniques désignera également 2 commissaires techniques choisis parmi ses membres.
Le Délégué de la commission est investi de pouvoirs spéciaux lui permettant de remplir effectivement sa mission dans les meilleures conditions possibles et assurera la Présidence du jury avec voix délibérative.
Il est toutefois rappelé que toutes les réclamations, litiges, violences, refus de départ de coureurs etc….doivent faire l'objet d'une réunion du jury de l'épreuve, qui doit entendre les personnes concernées, prononcer une sanction sous réserve d'appel ou renvoyer l'instruction du dossier aux instances de la Ligue. Le jury doit consigner le tout dans le rapport de clôture.
Une réclamation doit être formulée par écrit et ne doit se référer qu'à un seul objet. Elle doit être remise entre les mains du Directeur de course accompagnée d'une caution de 75 euros dans la ½ heure qui suit l'affichage des résultats.

Le Délégué devra envoyer un rapport dans le délai de 8 jours au Président de la Commission de Moto Cross de la Ligue. Il devra également adresser les résultats au secrétariat de la Ligue dès le lendemain de l'épreuve.
Lors de la 1ère épreuve des Championnats de Ligue OPEN et 125 cc, les pilotes éliront un représentant titulaire et un représentant suppléant qui auront pour mission de représenter lors de chaque épreuve. Ils pourront faire des remarques éventuelles sur le circuit et assister aux réunions de Jury sans voix délibérative.

Sur les épreuves recevant plusieurs Championnats, l'ordre de priorité pour la présidence du Jury sera le suivant :

1) Le Délégué du Championnat de Ligue OPEN.
2) Le Délégué du Championnat de Ligue 125 cc.
3) Le Délégué du Championnat de Ligue 85 cc Espoirs.
4) Le Délégué du Championnat de Ligue Minicross.
5) Le Délégué du Trophée Motos Anciennes sur Prairie.

ARTICLE 21 : PALMARES

Les classements des divers Championnats de Ligue seront proclamés en fin de saison lors de l'Assemblée Générale de la Ligue
Pour tous les Championnats de Ligue et le Trophée Motos Anciennes sur Prairie, les 3 premiers pilotes seront récompensés, il sera attribué au 1er le titre de Champion de Ligue.

En Championnat de Ligue 125 cc, il sera attribué un Trophée Jeune au meilleur pilote Minime ou Cadet (Licence NJ3) participant au Championnat pour la 1ère année, sous condition qu'il soit classé dans les 10 premiers.

La Commission se réserve le droit d'attribuer un titre de meilleur pilote de l'année. (Pilote ayant participé à l'un des Championnats de Ligue)

Tous les pilotes devant recevoir une coupe seront invités à la remise officielle des récompenses lors de l'Assemblée Générale de la Ligue Motocycliste Régionale du Centre Val de Loire. Ils devront assister personnellement à cette cérémonie (sauf raisons dûment reconnues). Les récompenses non distribuées aux pilotes absents resteront la propriété de la Ligue Motocycliste Régionale du Centre Val de Loire.

ARTICLE 22 : COMPLEMENT DE PLATEAU

Dans le cas de plateau incomplet le club organisateur aura la possibilité de faire participer des coureurs extérieurs aux Championnats de Ligue jusqu'à concurrence de 45 pilotes maximum (Suivant la capacité du circuit).
Ne seront admis que des coureurs licenciés, en priorité de la Ligue.
Les critères d'âge et de cylindrée devront impérativement être respectés.
Le Délégué devra être consulté pour composer le plateau et son avis sera obligatoirement retenu.
Ces coureurs ne compteront pas dans le classement des Championnats de Ligue et ne participeront pas aux prix.

Clubs organisant un Championnat de France : Les clubs auront la possibilité d'intégrer les pilotes extérieurs à la Ligue n'ayant pas passé le cap des qualifications.

ARTICLE 23 : COUPE DES REGIONS DE FRANCE

La Commission choisira les coureurs en tenant compte de leurs classements dans les différents Championnats de Ligue et/ou de leur motivation, de leur comportement sur l'année ainsi que la condition physique du moment. Les pilotes sélectionnés percevront une indemnité forfaitaire.
Les pilotes sélectionnés et ayant confirmé leur présence qui ne participeront pas à la Coupe des Régions de France pourront se voir retirer 75 points du classement du Championnat de Ligue. (Hors participation à une épreuve de Championnat de France ou sélection nationale).
Toute absence devra être motivée auprès de la Commission de Moto Cross par courrier recommandé avec AR dans un délai maximum de 8 jours après l'épreuve.
La Commission en appréciera le bien-fondé lors de l'homologation des résultats en fin de saison et informera le pilote de sa décision par courrier simple.

NOTA : Les pilotes retenus pour la Coupe des Régions de France le jour d'une épreuve de Championnat de Ligue se verront attribuer la moyenne des points marqués sur l'ensemble du Championnat de Ligue. Ces points seront calculés après la dernière épreuve.

ARTICLE 24 : PARTICIPATION A UN CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les pilotes participant et se **qualifiant** à une épreuve de Championnat de France, la veille, le jour ou le lendemain d'une épreuve de Championnat de Ligue se verront attribuer des points en fonction du calcul suivant :
Moyenne des points marqués sur l'ensemble du Championnat de Ligue ramenée à 50%. Ces points seront calculés après la dernière épreuve.
Exemples de calcul : Moyenne des points ramenée à 50% : 30,5 arrondi à 31 – Moyenne des points ramenée à 50% : 30,4 arrondi à 30.

Pour bénéficier de ces points, **les pilotes devront obligatoirement apporter la preuve de leur qualification et s'être engagés au Championnat de Ligue préalablement à leur participation aux épreuves de Championnat de France.**

Les pilotes auront 2 possibilités pour transmettre à la Ligue les feuilles de classement justifiant leur participation :
1) Remise au secrétariat de la Ligue, au Président de la Ligue ou au Président de la commission de Moto Cross contre récépissé.
2) Par mail adressé au Président de la commission ou/et au secrétariat de la Ligue. Dans ce cas les pilotes devront s'assurer de la bonne réception des documents.

Dans les 2 cas les justificatifs devront être transmis à la Ligue au maximum 15 jours après la dernière épreuve du Championnat de Ligue, au-delà, le report de points ne sera pas appliqué.

Les coupes de marques ne seront pas prises en compte.

Par ailleurs, pour les épreuves de Championnat de France disputées dans la Ligue, les pilotes de la Ligue ne passant pas le cap des qualifications pourront, s'il y a également un Championnat de Ligue au programme, y participer sans avoir pris part aux qualifications de celui-ci. Ils rentreront sur la grille en fonction du temps réalisé aux qualifications du Championnat de France. (Cas où les qualifications du Championnat de France ont lieu le même jour que le Championnat de Ligue et non la veille)

ARTICLE 25 : CONTROLE TECHNIQUE

1 - Lutte contre le bruit
Afin de limiter les nuisances sonores, les machines des pilotes participant aux Championnats de Ligue devront **obligatoirement** respecter les normes fixées par la Fédération.
Des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment de la journée.

NOTA : Cette mesure s'applique également aux courses annexes organisées parallèlement à un Championnat de Ligue.

2 – Protections
Les équipements obligatoires par disciplines indiqués sur l'annuaire de la Fédération s'appliquent également à tous les Championnats de Ligue et aux courses annexes.

3 – Caméras
Les caméras sont autorisées, positionnement suivant indications du règlement fédéral.

4 – Démontage
En cas de réclamation (écrite) de la part d'un autre concurrent (caution de 75€) ou à la demande du Délégué, il pourra être procédé à un démontage du moteur. Il sera exigé une caution supplémentaire de 75 euros pour un moteur 2 temps et 150 euros pour un moteur 4 temps. Cette caution sera remboursée au pilote auteur de la réclamation si la machine s'avère non conforme ou versée au pilote contraint au démontage si la machine s'avère conforme.

NOTA : Ces dispositions s'appliquent également aux courses annexes organisées parallèlement à un Championnat de Ligue.

ARTICLE 26 : APPLICATION DU REGLEMENT

Il est rappelé aux organisateurs et aux pilotes que les différentes prescriptions du Code Sportif et du Code de discipline et d'arbitrage de la Ligue ainsi que les règles techniques et de sécurité complémentaires, discipline Moto Cross et Courses sur prairie, sont obligatoires pour les différentes épreuves de Championnats de Ligue ou de Trophée. Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés au cas par cas par la Commission de Moto Cross de la Ligue. Conformément au règlement général des manifestations sportives de la FFM, les Commissaires Sportifs d'une épreuve ont toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité, en accord avec le Délégué du Championnat.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.
IL EST EXPRESSEMENT INTERDIT A UN COUREUR DE TRANSPORTER D'AUTRES PERSONNES SUR SON MOTOCYCLE, EXCEPTION FAITE DU PASSAGER D'UN SIDE CAR. ARTICLE 2.1.20 DU CODE SPORTIF.